GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Samedi 28 Septembre.

AGRICULTURE.

DE CIVITA-VECCHIA, *le* 15 *Juillet.*

Dizette de Grains.

ON eſt informé par différentes lettres que le prix du grain augmente de jour en jour dans l'Etat Eccléſiaſtique, & qu'on appréhende une ſeconde famine. Si les marchés d'Anconne ne peuvent pas lui fournir du grain, on ſera obligé d'avoir recours à la Sicile; mais on craint que la Cour de Naples ne permette pas l'exportation de ſon grain dans les terres de la domination du Pape, par la raiſon que l'Eſpagne en a déjà tiré une grande quantité de ce Royaume.

D'ESPAGNE.

Exportation de grains.

Le Gouvernement Eſpagnol a donné ordre d'acheter en Angleterre une grande quantité de grains. Il a déjà été exporté de ce Pays au commencement de Septembre pour l'Eſpagne & le Portugal près de mille quarters de froment & de fleurs de farine.

DE HOLLANDE.

Récolte de lin.

Nous apprenons par les dernieres nouvelles de Hollande qu'on y a fait une récolte de lin qui ſurpaſſe en quantité & en qualité toutes celles des années précédentes; ce qui oblige le Payſan de porter ce qu'il a encore de vieux lin au marché; de ſorte que le prix de cette denrée commence déjà à diminuer. La graine de lin a auſſi parfaitement bien réuſſi, & on eſpere qu'elle ne ſe vendra pas plus de 25 florins le muid.

EXTRAIT *d'une lettre de* VIRGINIE, *du* 25 *Juillet* 1765.

Les Habitans de cette Province ſont déterminés à abandonner la culture du tabac parce qu'elle appauvrit leur ſol, & ils ſe propoſent d'introduire chez eux une eſpèce de culture qui ſoit d'une utilité plus générale, & qui en même temps convienne mieux à la nature du terrein.

On compte que les Douanes du Roi perdront près de deux cens mille livres ſterling de revenus par an ſur le ſeul article du tabac, en cas qu'on ceſſe de le cultiver dans la Virginie.

La ſéchereſſe a tout brulé dans ce Pays depuis trois mois. On craint de ne pas avoir la moitié d'une récolte ordinaire de tabac, & il y a apparence que celle du bled manquera. Tout ce qu'on peut prévoir, & ſans qu'il y ait moyen d'y remédier, c'eſt que tous nos Habitans ſeront ruinés infailliblement, & de toute néceſſité, entraîneront dans leur chute la plupart de leurs créanciers. Il ne pouvait pas nous arriver de diſgrace plus complete dans l'état ruineux où les nouveaux impôts ont mis le crédit de la Province.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

de coutelas; que n'ayant pu tirer d'eux de réponſe ſatisfaiſante, ſur leur navigation, ils les ont mis aux fers & les ont diſtribués dans les trois Navires, 15 d'entr'eux qui éroient à bord des deux bâtimens, ont été mis en priſon au débarquement; mais ils n'ont pu être interrogés ſur le champ, à cauſe des vacances du Parlement. Depuis l'arrivée du 3e. Navire qui a ramené les dix autres, ils ont tous été interrogés & envoyés en Angleterre avec les procédures faites à cette occaſion pour y achever leur Procès. Il a été reconnu que leur intention, qu'on a heureuſement prévenue, étoit de ſe faire pirates.

On mande de Plimouth le 5 Janvier, qu'on ſait que le bâtiment François qui s'eſt perdu depuis peu à la pointe E. du rocher nommé *Lebolt*, ſe nommoit le *Dunkerque*, Mr. Jean Paiſſia, parti de Marſeille pour le Port de Dunkerque avec un chargement de ſavon, de coton & d'huile. L'équipage étoit de 13 hommes dont 8 ſe ſont noyés, & les autres ont été ſauvés par des Payſans.

On aprend d'un particulier arrivé dernièrement de la Havane, que le port y eſt fermé & barricadé par une chaine immenſe qui eſt poſée à l'entrée de la riviere, qu'il faut 3000 hommes pour la lever par le moyen des cabeſtans & autres machines établies ſur les rivages oppoſés.

Un Officier de marine bien connu dans le monde littéraire, s'eſt offert pour tenter dans la ſaiſon convenable, le paſſage dans la mer du Sud par le N. O. Il penſe que les découvertes faites depuis quelques années dans la navigation, lui donnent ſuffiſamment lieu de ſe flatter d'un ſuccès dans ſon entrepriſe.

De Marseille *le 19 Janvier 1765.*

Prix des marchandiſes qui ont varié le 12 Janvier.

Anis d'Alicante, 24 à 25 ℔ le *cent*; — alquifoux, 14 à 15 ℔; — amandes, 30 à 31 ℔; — cendre de Sicile, 11 ℔ 5 ß; — cire du Levant, 144 à 150 ℔; — canefice, 16 ℔; — coton fin filé de Jéruſalem, 41 écus de 3 ℔ 4 ß; — coton en laine d'Acre, 110 à 112 ℔; — encens, 81 ℔ à 84 ℔; galles d'Alep & de Tripoly, 141 écus de 3 ℔ 4 ß la *charge*, peſant 243 ℔ *poids de marc*; — galles de Smyrne blanches, 130 ℔ le *cent*; — gomme arabique, 70 ℔; huile de Provence, 30 à 37 ℔; — huile fine de riviere, 43 à 44 ℔; — d°. demi fine, 41 à 43 ℔; — fine de fabrique, 39 à 41 ℔; — laines d'Eſpagne, 40 à 75 ℔; laines de Barbarie, 17 à 26 ℔; — laines du Levant, 28 à 41 ℔; — poivre 116 ℔; riz du Levant, 16 ℔ 10 ß; — ſucres aſſortis, 43 à 44 ℔; — ſavon madré, 24 ℔ 10 ß; — ſuif d'Italie, 33 à 34 ℔; — verdet ſec, 124 à 125 ℔ le *cent*.

Caffé de la Martinique, 10 à 13 ß la ℔; caffé du Cap, 9 à 12 ß 6 ₰; — caffé de Bourbon & de Cayenne, 12 à 13 ß 6 ₰; cacao de Caraque, 26 ß; — cacao des Berbices, 24 ß; — Cacao de Maragnan & de la Martinique, 12 à 13 ß; — cochenille, 20 ℔ 15 ß; — jalap, 40 ß; — indigo de Guatimala, 6 à 9 ℔ 10 ß; — girofle, 8 ℔ 7 ß 6 ₰; — muſcade, 7 ℔ 7 ß 6 ₰.

De Bordeaux, *le 19 Janvier 1765.*

Prix de quelques marchandiſes qui ont varié.

Caffé fin nouveau de St. Domingue, 14 à 15 ß la ℔; — d°. Marchand, 12 ß; indigo cuivré fin marchand, 5 ℔ 5 ß à 5 ℔ 10 ß.

Le froment, 9 ℔ 15 ß à 10 ℔ 5 ß le *boiſſeau*, peſant 120 ℔ poids de marc; — ſeigle du Pays, 7 ℔ 15 ß à 8 ℔.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port le 12 & le 15 Janvier, les Navires l'*Angélique*, de Bordeaux, de 300 tonneaux, Capitaine ſs. Fonfrede, venant de St. Domingue; le St. *Antoine des Ames*, de Bordeaux, de 200 tonneaux, venant du Cap, chargés de 282 barriques de ſucre brut; — de 204 barriques de ſucre terré; — d'un boucaud, 230 futailles, 7 barriques, 2 quarts & 1 barril de caffé; — de 7 boucauds, 45 futailles, 21 barriques, 7 tierçons, 4 ancres, 12 quarts & 2 barrils d'indigo; — d'une caiſſe de caret; — de 3 balles de coton; — de 5 barrils de confitures; — de 4 caves de ſirop; — de 2 caiſſes de liqueur; — d'un grenier de bois de Campêche; — de 35 ballotins de peaux de parchemin; — d'un barril de vieux cuivre; — d'une romaine & 24 ℔ de fil de retour.

Il eſt auſſi arrivé dans ce Port le 15 Janvier, le *Télémaque*, de Bordeaux, de 55 tonneaux, Capitaine Jn. *Morlon*, venant de Cayenne, chargé de 7 futailles

& 40 barriques de rocou ; — de 9 quarts, 1 caiſſe, 3 barrils & 1 ſac de caffé ; — d'une barrique de cacao ; — d'une balle de coton ; — d'un caiſſon & d'un pot de confitures.

DU HAVRE *le* 20 *Janvier* 1765.

Il eſt entré dans ce Port le 15, juſques & compris le 18 Janvier, 7 Navires, ſavoir ; le Navire le *Caſimir*, venant du Banc de Terre-neuve, chargé de morue.

Le Navire l'*Aimable Suzanne*, Capitaine *Bellanger*, venant de la Martinique, chargé de 196 barriques, 8 tierçons, 27 quarts de ſucre terré ; — de 160 balles & 24 ballots de coton ; — de 57 barriques, 12 tierçons, 18 quarts & 179 ſacs de caffé ; — de 4 quarts de caret ; de 5 barriques & 2 quarts de cacao ; — de 67 caiſſes de liqueurs ; & de 40000 ℔ de bois de Campêche.

Les Navires la *Bien-aimée Françoiſe*, Capitaine *Lefebvre*, & l'*Eſpérance*, Capitaine A. *Leger*, venant, le premier de la Guadaloupe, & le ſecond de la Martinique & de la Guadaloupe, chargés de 381 barriques, 3 tierçons, 12 quarts de ſucre terré & commun ; — de 25 barriques de ſucre brut ; — de 20 barriques, 18 tierçons, 108 quarts & 268 ſacs de caffé ; — de 115 balles & ballots de coton ; d'une caiſſe de cacao ; — de 864 buches de bois de Campêche ; — de 4 barrils de confitures ; de 9 caves de ſirop.

Le Navire l'*Artibonite*, Capitaine *Thomas*, venant de St. Marc ; — le Navire le *Maréchal de Luxembourg*, Capitaine *Bremond*, venant du Cap, & le Senau l'*Argonaute*, Capitaine *Chambrelan*, venant du Port-au-Prince, chargés de 97 batriques, 1 quart de ſucre brut & 128 barriques, 5 quarts de ſucre terré, avec acquit de guinée ; — de 220 barriques de ſucre terré ; — de 90 barriques, 3 tierçons, 3 quarts, un ancre de ſucre brut ; de 56 barriques, 1 futaille, 3 tierçons, 1 quart de ſucre blanc ; — de 419 balles & 214 ballotins de coton ; — de 6 boucauds, 128 futailles, 15 barriques, 3 tierçons, 110 quarts & 1 petit barril d'indigo ; — de 3 boucauds, 77 futailles, 2 barriques, 3 tierçons, 26 quarts & 90 ſacs de caffé ; — de 10 quarts, 5 ſacs de caret ; — de 78 madriers de bois d'Acajou.

Il eſt ſorti de ce Port le 20, la *Genille*, Capitaine *Deſchênes Fichet*, allant à St. Brieu ; & le Senau la *Reine du Midi*, Capitaine *Lemaître*, allant à Saint Malo.

NAVIRE *en armement.*

Le Navire le FRANÇOIS ELIZABETH, du port de 170 tonneaux, armé en Pinque, batterie, en entrepont, 14 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine JOILLE, fils, eſt actuellement en charge au Port du Havre, pour aller en droiture à Marſeille, & partira à la fin de ce mois. Ceux qui voudront y paſſer ou charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront à Rouen, à M. *Cardevacque*, Négociant, rue de la Vicomté. Au Havre, à M. le *Monnier*, Négociant.

VENTE *publique.*

On procédera au Havre le 4 Février prochain, 10 heures du matin, à la vente au plus offrant & dernier enchériſſeur d'une partie de 92 barriques de ſouffre, en gros & petit canon, repoſée dans les magaſins de M. *Pierre Famin*.

Les conditions de payement ſeront expliquées lors de la vente.

Prix des grains à Montivilier le 17 Janvier.

Froment, 23 à 24 ℔ 10 ß le *ſac*, peſant 360 ℔ ; — ſeigle, 12 à 13 ℔ le *ſac*, peſant de 330 à 336 ℔ ; — orge, 8 à 8 ℔ 10 ß la *mine*, peſant 200 ℔ ; — avoine, 5 ℔ la *mine*, peſant 120 ℔, le tout *poids de marc*.

Quarante-neuviéme Tirage de la Loterie de l'Hôtel de Ville, du 25 Janvier 1765.

NUMÉROS.	LOTS.
36444. . . .	. . . 50000 ℔.
30752. . . .	. . . 20000.
24975. . . .	. . . 10000.
39008. . . .	. . . 10000.

ETIAGE *de la Riviere de Seine.*

Le Vendredi 25 Janvier 1765, la riviere étoit à 5 pieds 8 pouces ; le Samedi 26, à 5 pieds 5 pouces ; — & le Dimanche 27, à 5 pieds 2 pouces, au-deſſus des plus baſſes eaux.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janvier 1765.	*Du Vendredi 25.*	*Du Samedi 26.*
Actions des Indes.	an. . . . . 1192 ½ 1e. a.	1192 ½
Emprunts de la Compagnie.		460
Promeſſes de la Compagnie.	10	10
Actions des Fermes.	977 ½	970
Troiſiéme Loterie Royale.	790	790
Lots de la troiſiéme Loterie.	8e. t. 13	5e. t. 12 ½
Duplicata de la troiſiéme.		
Amortiſſement.		10
Deux ſols pour livre du Dixiéme.		10
Annuités.	430	429
Coupons d'Annuités.	86	86
Emprunt de 50 millions.	13	13
Colonies, 1759.	20	
Récépiſſé des Monnoies.		
Époques.		10e. 17 ½
Canada	36	36
CONTRATS.		
Sur la Ville.		
A 4 p ℅		
A 3 p ℅ ſur les Cuirs.		
A 3 p ℅ ſur les Poſtes.		
Bretagne.		
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles { Généralité de Paris.		
Tailles { Généralité de Province.		
Comp. des Indes à 4 p ℅.		
CHANGES.		
Amſterdam.	56 ¼	56 ¼
Londres.	31	31
Hambourg.	178 ¼	178 ¼
Madrid.	15 6	15 6
Cadix.	15 5	15 5
Livourne.	94 ½	94 ¾
Lyon, *Rois.*	⅞	⅞

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi : on y inſere gratis *tous les Avis relatifs au* Commerce. *L'abonnement eſt de* 24 ℔ *par année qui ſe payent d'avance. Il faut s'adreſſer pour le tout au Sieur* Dufresne, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les perſonnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raiſon de 5 *ſols la feuille, contenant* 8 *pages.*

A PARIS, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE DE COMMERCE.

ANNÉE 1765. Du Samedi 2 Mars.

SUITE & *fin de la lettre de Monſieur Letroſne.*

RÉPONSE AUX OBJECTIONS.

SI l'excluſion eſt contraire au véritable intérêt d'une Nation agricole, tout eſt dit; il n'y a point d'intérêt qui puiſſe balancer celui là, car ce ſeroit l'intérêt d'une partie contre celui du tout.

Cependant pour ne laiſſer aucun nuage ſur cette queſtion, je vais diſcuter les objections qu'on oppoſe à la concurrence. Je n'en vois que deux. 1°. L'excluſion encouragera notre marine & multipliera les Matelots. 2°. Elle empêchera le prix du fret de paſſer à l'étranger, & il eſt utile que la Nation gagne elle-même la voiture (*a*).

(a) *Je ne regarde pas comme une objection qui mérite une réponſe particuliere l'inconvénient que l'Auteur de la lettre à laquelle je réponds, expoſe en ces termes.* » *Un Hollandois dont on freteroit le bâtiment pour* » *Liſbonne, y en enverroit un autre auſſi* » *chargé* (*pour ſon compte*). *Dans ce cas* » *très-ordinaire, ne pourroit-on pas craindre que l'Etranger qu'on auroit freté* (*en* » *France*) *ne retardât ſa route pour donner* » *le temps à ſes compatriotes, ou même à* » *ſes aſſociés, de vendre à profit leurs cargaiſons?* » *Cette crainte eſt deſtituée de tout fondement. Car, ou le Vaiſſeau Hollandois pratiqueroit cette fraude pour favoriſer l'Armateur Hollandois qui auroit en même-temps envoyé à Liſbonne un autre Vaiſſeau chargé de bled pour ſon compte, & on peut craindre la même choſe d'un Armateur François, qui de deux Vaiſſeaux qui lui appartiennent, en charge un pour ſon compte, & en loue un autre : ou le Vaiſſeau Hollandois n'eſt ſuppoſé pratiquer cette manœuvre que par l'intérêt qu'il prend à ſes compatriotes : or, c'eſt bien peu connoître l'eſprit du commerce, que de croire qu'un Négociant s'intéreſſe plus au gain de ſon compatriote qu'à celui d'un étranger. Un Négociant conſidéré comme tel, n'eſt proprement attaché à aucun Pays, il n'eſt ni Hollandois, ni François, il eſt Négociant faiſant ſes affaires ſans s'embarraſſer de celles des autres.*

Réponſe à la premiere objection. 1°. D'où la Nation tire-t-elle ſa puiſſance &

L'Auteur de la lettre ajoute, » *cette ruſe* » *& pluſieurs autres qu'il eſt facile de pré-* » *voir, prouvent invinciblement qu'une* » *double politique s'oppoſe à la concurrence.* » *Je ne dirai rien de ces ruſes qu'on annonce d'une maniere ſi vague, parce que je ne les prévois pas. Au reſte, quelles qu'elles ſoient, ce ſont de très-légers inconvéniens mis en balance avec un très-grand bien, & de très-petites conſidérations oppoſées à des vues d'utilité générale. On craint que l'Etranger dans un cas particulier ne faſſe tort au Commerçant François, en lui faiſant perdre par un retard affecté le moment favorable de la vente, & on ne ſent pas que l'excluſion enleve habituellement au Commerçant François la faculté d'envoyer la denrée librement, à moindres frais & plus promptement par tout où elle trouve un prix avantageux.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ſes forces de terre & de mer, d'où tire-t-elle les fonds pour payer les dépenſes qu'elle fait en places fortes, en ports, en arcenaux, en armemens de toute eſpèce, qui conſtamment ſont toutes dépenſes ſtériles, ſi ce n'eſt du revenu territorial, lequel ne conſiſte que dans le produit net de la vente des productions? Par quel moyen le Gouvernement peut il faire naître une forte & nombreuſe population, & ſe procurer ſans nuire aux travaux néceſſaires & utiles, aſſez d'hommes *diſponibles* pour former de nombreuſes armées & des flottes puiſſantes, ſi ce n'eſt par l'accroiſſement de ſon revenu qui ſera toujours la meſure de la population? Donc ſi l'excluſion nuit à l'accroiſſement du revenu en renchériſſant les frais & en mettant un obſtacle à l'exportation, elle eſt contraire à l'intérêt de la marine. Il eſt dangéreux de n'enviſager qu'une partie à la fois, on riſque de lui ſacrifier l'intérêt général.

2°. Une grande Nation agricole ne doit pas ſe conduire par les mêmes vues, & ſe propoſer l'exemple des petits Etats maritimes, qui n'ayant preſque point de richeſſes territoriales, n'ont d'autre reſſource que les bénéfices du commerce, & ne ſont proprement que des comptoirs de revendeurs. L'ambition d'une grande Nation doit être de beaucoup vendre de la premiere main, & elle ne doit point méconnoître l'avantage de ſa poſition, au point de reſtreindre ſon commerce de propriété, pour favoriſer & étendre chez elle le commerce de la revente, à plus forte raiſon pour s'approprier une branche d'occupations ſtériles telle que la voiture.

3°. Le commerce n'a point de bornes lorſqu'il eſt fondé ſur l'abondance des productions en tout genre. Qui ſait juſqu'où la Nation peut porter ſon agriculture & ſa population, juſqu'où elle peut étendre ſes richeſſes & ſon commerce. Nous ne manquerons jamais de Matelots, nous en avions aſſez avant la derniere guerre, quoique l'exportation ne fût pas permiſe, en peu d'années nous aurons réparé nos pertes.

4°. La pêche ſera toujours l'école & le ſéminaire des Matelots. Or, cet objet eſt immenſe & fournit la carriere la plus vaſte.

5°. D'ailleurs la concurrence forcera nos Voituriers à modérer le prix du fret, mais elle ne les privera pas d'occupation, il y aura de l'ouvrage pour tout le monde en cette partie comme dans toutes les autres où la voiture étrangere eſt admiſe. Il eſt vrai que les Hollandois ont le fret moins cher que nous, mais la concurrence en baiſſant le nôtre, nous rapprochera d'eux. Au reſte les Hollandois n'ont le fret à ſi bon marché que parce qu'ils épargnent ſur tous les frais, & principalement ſur la quantité d'hommes qu'ils mettent ſur un bâtiment, ce qui nuit à la ſureté de la voiture; de ſorte que les Armateurs François auront toujours de ce côté un avantage qui les fera rechercher.

Je ne pourrois répondre en particulier à la ſeconde objection, qu'en reprenant tous les principes répandus dans cette diſſertation. J'ai établi les inconvéniens de l'excluſion de maniere à montrer qu'ils ne peuvent être balancés par l'avantage de gagner en entier les frais de tranſport. Je n'ai rien à dire de nouveau ſur cet objet, j'ajouterai ſeulement quelques réflexions.

Qu'eſt-ce donc que le bénéfice du fret en lui-même pour en être ſi jaloux? Ce n'eſt qu'une dépenſe ſtérile qui ſe fait ſans aucun accroiſſement de richeſſes. La Nation ne perd donc rien ſur ſon revenu en partageant avec les étrangers les ſommes qu'elle paye pour le fret. Toute ſa perte ſe réduiroit à être privée d'une partie de la conſommation qui ſe fait chez elle par l'achat des agrets & par la dépenſe des ſalaires, conſommation favorable & utile, puiſque le revenu ne ſe produit que par la dépenſe.

Mais dans le fait la Nation ne perdra rien ou preſque rien à cet égard, parce que nos Armateurs n'ont point à craindre de manquer d'occupation, & elle y gagnera d'un autre côté. En effet, un bâtiment étranger ne peut entrer dans nos Ports ſans y répandre de l'argent, & y faire une dépenſe dont on auroit été privé ſi on avoit refuſé de l'admettre. Il y achete tout ce qui lui eſt néceſſaire, il y prend ſouvent des vivres & des proviſions de toute eſpèce pour ſon voyage, & vous rend ainſi une partie des ſalaires que vous lui avez payés. Si au-lieu de voiturer pour

vous il exporte pour ſon compte, la dépenſe qu'il fait dans vos Ports eſt un bénéfice de plus que vous auriez manqué de faire. D'ailleurs la concurrence facilitant une plus grande exportation, augmenteroit néceſſairement le mouvement dans nos Ports, & procureroit encore plus d'occupation & de ſalaires qu'il n'y en a actuellement; car les étrangers comme les regnicoles ne peuvent faire un chargement ſans employer des bras & procurer du travail.

Les hommes ne ſentiront-ils donc jamais qu'ils ne peuvent ſe paſſer les uns des autres, qu'ils ſont dans une dépendance mutuelle ordonnée par la Providence pour reſſerer les liens de la ſociété, & aſſurer la ſubſiſtance de tous, que le commerce ne conſiſte pas ſeulement dans une communication de biens, mais auſſi dans une communication de ſervices; que pour l'entretenir, il ne faut pas vouloir tout faire, tout entreprendre, tout gagner, mais laiſſer aux autres leur part du profit; que c'eſt rompre tout commerce que de prétendre tout vendre & ne rien acheter, tout embraſſer & ne point laiſſer d'occupation aux autres, voiturer chez eux & les exclure de chez nous, vouloir ſe paſſer d'eux & leur être néceſſaire; que pour une Nation agricole cette œconomie eſt auſſi ruineuſe que le ſeroit celle d'un Laboureur qui ſupprimeroit une partie de ſes Domeſtiques pour gagner leurs gages; qu'il n'y a qu'une vraie & légitime maniere de faire pancher en ſa faveur la balance du commerce, ſans employer ni prohibition, ni excluſion, c'eſt de tendre à augmenter la ſomme de ſes productions par la grande culture, & à en multiplier la valeur par le commerce, & de ne pas faire difficulté de tirer de l'Etranger des marchandiſes de main-d'œuvre, ou de lui payer des travaux mercenaires & ſtériles telles que ſont les voitures, parce que s'il ne vous vend rien, il ne pourra plus vous acheter, & que votre intérêt eſt de ſoutenir votre commerce actif de propriété, par le commerce paſſif de rétribution & de ſalaires.

Concevons donc combien il eſt utile qu'autour des Nations agricoles, riches du fond de leur productions, il s'établiſſe des Nations ſoudoyées qui vendent aux autres leurs travaux & leurs ſervices (b). Tels ſont les Hollandois, ils n'ont point un territoire capable de les nourrir, & vivent de la rétribution du commerce de revendeurs & du ſalaire de la voiture; de ſorte que c'eſt pour ainſi dire enlever une de leurs Provinces, que de retrancher par des prohibitions une branche de leur commerce, eſpèce de conquête plus funeſte à la Nation qui la fait, qu'à celle ſur laquelle elle eſt faite. Les richeſſes de ce Peuple induſtrieux conſiſtent à vivre avec la plus grande parcimonie, & à établir le fret au moindre prix poſſible pour s'aſſurer la préférence, & par cela même, leur concurrence doit être recherchée par les Nations qui cherchent à étendre au-dehors le commerce de leurs productions, & qui ſentent combien il leur eſt utile d'épargner ſur les frais d'un ſervice néceſſaire mais diſpendieux.

D'ailleurs il ne faut pas ſeulement conſidérer les Hollandois comme Voituriers, mais auſſi comme acheteurs, & en cette qualité il eſt encore plus de notre intérêt de les attirer dans nos Ports. Ils enleveront nos grains ſoit comme Commerçans pour les revendre ailleurs, ſoit comme conſommateurs, ne récoltant gueres chez eux que la huitiéme partie de leur nourriture. Or, comme je l'ai dit plus haut, l'excluſion pour la voiture eſt une barriere qui les empêchent d'acheter chez nous. D'ailleurs ils vivent de la rétribution de leur induſtrie, ils n'ont point de productions territoriales pour échanger avec nos denrées: il faut donc acheter leur travail ſi nous voulons leur vendre nos

(b) *N'eſt-il pas ſenſible, qu'il eſt de L'intérêt d'un canton fertile en production, de trouver à ſa proximité, un marché conſidérable, où la quantité d'acheteurs met l'enchere à ſa denrée, & qu'il eſt peu important pour lui de vendre à un regnicole ou à un étranger, & de voir ſa denrée voiturée par l'un ou par l'autre; tout ce qui le touche eſt de vendre à bon prix, & il trouve cet avantage dans la concurrence des acheteurs & dans la facilité des débouchés. Il ſemble que les objets changent de nature à nos yeux lorſque nous les voyons en grand. Mais l'intérêt d'une Nation eſt préciſément le même que celui du canton particulier apporté en exemple.*

grains, comme il faut que les autres Provinces achetent à la Provence ſes huiles, ſi elles veulent lui vendre du bled.

C'eſt ainſi que par un ordre immuable, la Providence a voulu que les hommes ne puſſent faire tort à leurs ſemblables ſans ſe nuire à eux-mêmes; mais combien de fois l'ambition de tout gagner n'a-t-elle pas méconnu ce principe. Combien de fois les vues trompeuſes de l'intérêt préſent n'ont-elles pas ſuggéré des meſures capables de nuire à un plus grand bien, & trouvé des cauſes d'appauvriſſement dans les précautions priſes pour s'aſſurer un bénéfice actuel. Il ſemble que le goût pour l'excluſion & les prohibitions ſoit généralement répandu chez tous les Peuples de l'Europe. Chacun renchérit ſur les obſtacles que les autres ont déja mis au commerce; tous à force d'en être jaloux, lui mettent des entraves pour s'en emparer & ſe l'attribuer, tous à l'envi ferment leurs Ports aux Etrangers par des deffenſes ou des impôts répulſifs. Sommes-nous donc dans un état continuel de guerre? (c)

DE BAYONNE, *le* 16 *Février* 1765.

Prix des ſucres & du caffé à la Guadaloupe.

Sucre blanc, 60 ℔ le *cent*; — tête, 36 ℔; caffé 18 ß la ℔; — les marchandiſes ſeches y abondent, la toilerie s'y vend aſſez bien, ſuivant les qualités.

Prix des denrées à Bayonne.

Sucre blanc, 2^e. ſorte, 60 ℔ le *cent*; — ſucre moyen, 54 ℔; — ſucre brut 34 ℔ le *cent*.

Cacao de Caraque, 30 ß la ℔; — cacao de Maragnan, 14 à 14 ß 6 ₰; — poivre, 31 ß; — canelle, 14 ℔ la ℔; — caffé du Cap, 13 ß; — caffé de la Martinique, 17 ß. Ces deux caffés pris à l'entrepôt.

Froment, 6 ℔ 5 ß la *conque*, peſant 65 ℔ *poids de marc*; — bled d'Inde, 3 ℔ 10 ß à 3 ℔ 12 ß. On charge ici beaucoup de bled d'Inde pour l'Etranger, & notamment pour Liſbonne; — les piaſtres valent 48 ℔ 10 ß le *marc*. Il en arrive continuellement, & un Négociant de cette Ville en a reçu aujourd'hui 8 balliots.

EXPORTATION *faite de Bordeaux pendant le mois de Janvier* 1765.

PAR TERRE.

☞ Pour la SUISSE, 5378 ℔ de caffé; — 1130 ℔ de cacao; — Pour l'ITALIE, 31, 475 ℔ d'indigo; — 1015 ℔ de caffé; — Pour FRANCFORT *ſur le Mein*, 3983 ℔ d'indigo; — Pour la FRANCHE COMTÉ, 5677 ℔ d'indigo; — Pour SARBRUCK, 555 ℔ d'indigo; — Pour STRASBOURG, 866 ℔ d'indigo; — Pour la SOUABE, 599 ℔ d'indigo; — Pour NANCY, 335 ℔ d'indigo.

PAR MER.

☞ Pour HAMBOURG, 186 barriques, 19 quarts de ſucre brut; — 294 barriques, 8 quarts de ſucre blanc; — 25,449 ℔ d'indigo; — 195, 529 ℔ de caffé; — Pour AMSTERDAM, 551 barriques, 13 quarts de ſucre brut; — 699 barriques, 18 quarts de ſucre blanc; — 23, 327 ℔ d'indigo; 95, 393 ℔ de caffé; — 6408 ℔ de cacao; Pour ROTERDAM, 211 barriques, 1 quart de ſucre brut; — 89 barriques de ſucre blanc; — 1605 ℔ d'indigo; — 76, 294 ℔ de caffé; — Pour la ROCHELLE, 42 barriques de ſucre brut; — Pour St. SEBASTIEN, 5160 ℔ de cacao; — Pour BRUGES, 522 ℔ de caffé; — Pour LONDRES, 15, 862 ℔ d'indigo; — Pour MIDDELBOURG, 1 barrique de ſucre blanc; — Pour GRONINGUE, 4786 ℔ de caffé; — Pour BILBAO, 6 barriques, 1 quart de ſucre blanc; 2303 ℔ de cacao; — Pour EMBDEM, 1 barrique de ſucre blanc; — 100, 776 ℔ de caffé; — Pour BREME, 70, 071 ℔ de caffé; — Pour RIPEN *en Danemark*, 435 ℔ d'indigo; — Pour STETIN, 1575 ℔ d'indigo; — Pour LUBECK, 2029 ℔ de caffé.

Le total de cette exportation eſt de 990 barriques, 33 quarts de ſucre brut;

(c) *Jai tâché dans cette lettre d'appuyer de raiſons ſolides la propoſition que j'avois avancée, il eſt bon d'y joindre des autorités. L'Auteur de la lettre m'en fournit une qui me diſpenſe d'en chercher d'autres, en m'apprenant que Mr. de la Chalotais Procureur Général du Parlement de Bretagne, a embraſſé le même ſentiment dans ſon requiſitoire pour l'enrégiſtrement de l'Edit. Cette autorité ſeule ſeroit capable de trancher la queſtion, parce qu'on doit être perſuadé qu'un Magiſtrat auſſi éclairé, ne s'eſt pas décidé ſans avoir prévu & balancé les moyens de part & d'autres.*

de 1090 barriques, 27 quarts de ſucre blanc; — de 111, 743 ℔ d'indigo; de 551, 793 ℔ de caffé; — & de 15, 001 ℔ de cacao.

DE NANTES *le* 23 *Février* 1765.

Il eſt entré dans ce Port le Navire le *Comte d'Eſtaing*, de 180 tonneaux, Capitaine le Sr. *Baumant*, Armateurs MM. *Jogues freres*, venant des Cayes St. Louis, chargé de 182 barriques de ſucre brut; de 58 balles de coton; — de 22 barriques d'indigo; — de 2 quarts de caret; — d'un quart de caffé, le tout provenant de la traite des Noirs.

Il en eſt ſorti le Navire la *Jeune Adrienne*, de 180 tonneaux, Capitaine le Sr. *Berthault*, Armateurs MM. *Woor & Withe*, allant à la Martinique.

Le Navire le *Croiſſant*, de 160 tonneaux, Capitaine le Sr. *Barbier*, Armateur M. *Beauvois*, pour Liſbonne.

L'Hirondelle de mer, de 120 tonneaux, Capitaine *Otto Pieter Bruyn*, allant à Middelbourg, chargée de vin & de ſirop d'Amont, de vinaigre & de ſucre terré.

Lundi dernier on a lancé à l'eau le Navire la *Ducheſſe de Grammont*, de 250 tonneaux, conſtruit par le Sr. *Bourmand l'aîné*, pour M. *Exaudy de Kerbignet*. La marée étant forte, ce Navire fut emporté avec beaucoup de rapidité par le courant, & les cables qui le retenoient, heurtant contre 2 ſuſbouts (*a*), les arracherent de leurs places; l'un tomba ſur deux perſonnes qui en furent très griévement bleſſées, & l'autre fut heureuſement retenu par un chevalet, ce qui a empêché pluſieurs perſonnes de diſtinction d'en être écraſées. On avoit averti de ſe tenir à l'écart, & malgré cela il y avoit du monde juſques ſous le Navire lancé.

DE DUNKERQUE, *le* 23 *Février* 1765.

Il eſt entré dans ce Port depuis le premier, juſques & compris le 13 Février, 33 Navires dont 21 Etrangers & 12 François, dans le nombre de ces derniers ſe trouvent le Navire les *Deux Amis*, Capitaine *Pierre Glazon*, venant de Léogane, chargé de ſucre, & la *Dauphine*, Capitaine *Figoly*, venant de la Martinique avec une cargaiſon de ſucre.

Il eſt ſorti de ce Port depuis le premier, juſques & compris le 11 Février, 15 Navires dont 14 étrangers allant dans leurs différens Ports ſur leur leſt; — & 1 bâtiment François nommé la *Jeanne*, Capitaine *Jean Morin*, allant à Nantes chargé d'harengs & d'armes à feu.

DU HAVRE *le* 24 *Février* 1765.

Il eſt entré dans ce Port le 12, juſques & compris le 21 Février, le Brigantin Anglois, le *Caſtor*, Capitaine *J. Williams*, venant de Cheſter, chargé de 984 piéces de plomb.

Le Brigantin Anglois le *Kepelle*, Capitaine *Smith*, venant de Briſtol chargé de 132 boucauds de tabac & d'une caiſſe d'échantillons de tabac.

La Bellandre du Capitaine *Maſemaker*, venant de Dunkerque, chargée de 10 barrils de raiſins. Le ſurplus de ſon chargement pour Rouen.

Le Sloup le St. *Jean-Baptiſte*, Capitaine *Neuville*, venant de Dunkerque, chargé de 5 caiſſes de ſabres; — de 7 barriques de couteaux; — de 18 canons de fer; de 2 afuts; — d'un barril de boulets; — de 3 barriques de fromages; — de 6 balles de marchandiſes; — d'une caiſſe de clinquaillerie; — de 58 barrils de riz; — de 7 futailles de lin; — d'un ancre de fer; — de 70 ſacs de graine de lin.

Le Brigantin la Ste. *Barbe*, Capitaine *Moiſean*, venant de Charente, chargé de 10 tierçons, 1 quart d'eau-de-vie & de 100 barriques de vin.

Il eſt ſorti de ce Port le 22, le 23 & le 24 Février, le Navire l'*Aimable Marthe*, Capitaine *Barbel*, allant au Cap.

Le Senau l'*Aimable Henriette*, Capitaine *Maniable*, allant à la côte d'Angole.

Le Navire la *Jeune Julie*, Capitaine *Bachelet*, allant à la Martinique.

Le Brigantin le *Neptune*, Capitaine *Mouton*, allant à Liſbonne, chargé de grains.

NAVIRE *en armement.*

☞ Le Navire neuf le FREDERIC, de 300 tonneaux, armé de 10 canons, de 4 ℔ de balles, 29 hommes d'équipage, eſt en charge pour Marſeille & partira dans le mois de Mars.

(a) *Hautes piéces de charpente ſervant aux échaffauts des chantiers de conſtruction.*

Ceux qui voudront l'affréter ou y faire charger des marchandiſes, s'adreſſeront à Rouen, à M. *Buſſeveſtre*, rue St. Etienne des Tonneliers, & au Havre à M. *François Glier*.

DE ROUEN, *le* 23 *Février* 1765.

Il eſt arrivé au Port de cette Ville le 8, juſques & compris le 16 Février, le Navire du Capitaine *Jean l'Eguillon*, venant de Bilbao, chargé de 25 futailles de peaux de caſtors & de 126 balles de laine d'Eſpagne.

Le Navire du Capitaine *Cornelis Ariſſ-Ouwehand*, venant de Tervere en Zelande, chargé de 230 barrils de ſaumons.

Le Navire du Capitaine *J. B. Boutard*, venant de Liſbonne, chargé de 836 caiſſes & 2 paniers de fruits; — de 6 ſacs de coton en laine; — de 15 pipes, 14 demi-pipes & 76 barrils d'huile de baleine; — de 37 cuirs en poil; — de 590 planches & 94 buches de bois de marqueterie; — de 35 *pagas* de figues; — de 11 peaux de cerfs.

Le Navire du Capitaine *Th. Aram*, venant de Londres, chargé de 26 boucauds de couperoſe; — de 17 bouteilles d'huile de vitriol; — de 12 boucauds de mine de plomb; — de 2 caiſſes de cornes à lanternes; — d'un barril de cendre bleue; — d'une caiſſe de monnoie; — de 5 barrils de riz; — d'un barril d'alun; — de 2 barrils d'orſeille; — de 13 barrils, 1 caiſſe, 1 ballot & 1 *fardeau* de mercerie & de clinquaillerie.

Le Navire du Capitaine *Cleys Mekelenbourg*, venant d'Embdem, chargé de 6415 pains de fromage.

Prix des grains.

Le plus beau froment, 10 ℔ la *mine*, peſant environ 140 ℔ *poids de marc*; — celui de ſeconde qualité, 9 ℔ 10 ß; — petit froment, 9 ℔; — bled champart, 8 ℔ 5 ß; — bon méteil, 7 ℔ 5 ß; — petit méteil, 6 ℔ 10 ß; — ſeigle, 5 ℔; orge, 5 ℔ 5 ß; — bonne avoine, 7 ℔ 10 ß; petite avoine, 7 ℔.

Prix des toiles.

Les blancards ſont aujourd'hui à 164 ℔ les 100 aunes en blanc, & à 158 ℔ en écru. Ces toiles ſe vendent à l'aune de crochet, & l'on donne 111 aunes, un peu plus pour 100 aunes payables, ce qui fait la même choſe que 125 aunes de Paris pour cent aunes payables.

DE PITHIVIERS *le* 23 *Février* 1765.

Prix des denrées.

Le plus beau bled nouveau, 13 ℔ 10 ß le *ſeptier*; — froment de 1763, 12 ℔ 10 ß; celui de 1762, 13 ℔ 10 ß; — l'avoine, 6 ℔ 10 ß & 7 ℔; — l'orge 7 ℔ le *ſeptier*.

Le beure 10 ß la ℔; — les feves rouges, 2 ℔ 4 ß le *boiſſeau*; — feves blanches, 1 ℔ 12 ß; — les pois, 1 ℔ 8 ß; — lentilles, 2 ℔ le *boiſſeau*, meſure de Paris; le ſafran, 30 ℔ la ℔.

AVIS DIVERS.

☞ A la pomme rouge, rue de la Gran-Grande Truanderie, où l'on trouve des petits barrils d'harengs tous laités, on y trouvera auſſi des morues ſeches d'une qualité ſupérieure.

☞ L'onguent du feu Sr. CANET, Officier de la Reine, connu depuis très-long temps pour la guériſon de toutes ſortes de plaies, ſe diſtribue toujours avec ſuccès chez le Sr. BUTTI, à l'Hôtel de la Rochefoucault, rue de Seine, Fauxbourg St. Germain à Paris.

Chez le Sr. GOUFFET, maiſon du feu Sr. CANET, rue baſſe, près la petite place à Verſailles.

Et dans les principalles Villes & Ports du Royaume.

Pour l'avoir véritable & éviter les mauvais effets qui pourroient réſulter de celui que quelques particuliers ſe ſont immiſcés de contrefaire, on doit le prendre ſeulement aux adreſſes indiquées ci-deſſus.

Cinquantiéme Tirage de la Loterie de l'Hôtel de Ville, du 26 *Février* 1765.

NUMÉROS.	LOTS.
55070. . . .	. . . 50000 ℔.
56204. . . .	. . . 20000.
41336. . . .	. . . 10000.
55112. . . .	. . . 10000.

PRIX *de l'or & de l'argent à Paris le* 27 *Fév.*

L'or fin, 100 ℔; — l'or au titre, 84 ℔ l'*once*; — l'argent fin, 53 ℔ 10 ß; — l'ar-

gent au titre de 11 *deniers* 10 *grains*, 52 à 52 ℔ 5 ß; — les piaſtres, 48 ℔ 15 ß le *marc*; l'or de Portugal, 716 ℔; — l'or du Mexique, 702 ℔, & l'or du Pérou, 708 ℔ le *marc*.

ETIAGE *de la Riviere de Seine.*

Le Lundi 25 Février 1765, la riviere étoit à 2 pieds 9 pouces; le 26, à 2 pieds 10 pouces; le 27, à 2 pieds 11 pouces & le 28, à 3 pieds au-deſſus des plus baſſes eaux.

PRIX DES GRAINS *vendus dans la Halle de Paris le Mercredi 27 Février 1765.*

	℔	ß		℔	ß	d.
Froment, *le ſeptier*,						
peſant 240 ℔ . . .	14	10	à	15	15	
Na. 4 ſep. à . .	18					
Méteil	10	10				
Seigle *le ſep.* 230 ℔	7		à	8		
Orge, *le ſep.* 190 .	8		à	9		
Avoine *le ſep.* 290	15		à	17	10	
Na. 4 ſep. à . .	18					
Veſce *le ſep.* 300 .	9	15	à	11	10	
Millet *le ſep.* 280 .						
Navette *le ſep.* 280						
Chenevis *le ſep.* 165	12	10	à	14		
Lentilles . . .	17		à	37		
Haricots . . .	16		à	28		
Haricots ronds .	16	10	à	17		
Pois verds . . .	12		à	36		
Pois blancs . . .	18					
Pois gris . . .	11		à	12		
Féverolles . . .	12		à	14		
Feves Suiſſes . .	14		à	23		
Sarazin	9					
Alpiſte						
Senevé						
Geniêvre . . .						
Luzerne *le boiſſeau*,						
Farine blutée, *le boiſſeau* . .	21 ß 9 d.		à	28 ß		d.
Remoulage . .	15		à	30		

PRIX DES GRAINS *vendus en ſacs ſur le Port de la Grêve, du 25 au 27 Février.*

Froment, *le ſept.*	15 ℔	ß	à	16 ℔	ß
pluſieurs ont vend.	13		à	14	15
Seigle.					
Orge.					
Veſce.	12				
Avoine *en ſacs*. .	16		à	16	10
Avoine *en banne*.	15		à	15	10
Farine blutée, le ſac peſant 325 ℔					

CHANGE DE LONDRES
Avec les différentes Places de l'Europe, le Lundi 19 Février 1765.

Amſterdam, 2 uſances ½ . .	36 9
à 2 uſances	36 8
D°. à vue	36 6 ½
Roterdam, à 2 uſ. ½ . .	36 9
Hambourg, 2 uſances ½ .	35
Paris	30
D°. 2 uſances	30
Bordeaux, 2 uſances . .	30
Cadix	38
Madrid	38
Bilbao	38 à ⅝
Livourne	48
Gênes	47
Veniſe	49
Liſbonne	5 5 ⅝
Porto	5 5
Dublin	9 ¼
Agio de la banque d'Hoil.	3 ¾

Prix des matieres d'or & d'argent & de la Cochenille à Londres le même jour.

Or en eſpèces . .	3 ℔	18 ß	d.
D°. en barres . . .	3	18	
Piéces de huit, appellées			
Grandes Pillares . .	5	3	
D°. petites	5	3	
Grandes Mexicaines . .	5	3	
D°. petites	5	3	
Argent en barres . . .	5	4 ¼	
Cochenille la ℔ . . .	21 ß	d.	*ſterl.*

PRIX DES FONDS PUBLICS *en Angleterre, le même jour.*

Actions de la banque . .	128 ¼ à 127 ¾
De la Com. des Indes . .	154 à 153 ¾
Action de la M. du Sud .	
Anc. Ann. de la M. du S.	
D°. Nouvelles	85
D°. réduites à 3 p ⅌ . .	86 ¾
D°. conſolidée à 3 p ⅌ .	86 ¼ à ½
De la Com. des In. à 3 p ⅌	
D°. de 1751 à 3 p ⅌ . . .	
D°. de la banque 1756, à 3 ½ p ⅌	
D°. 1758 à 3 ½ p ⅌, . .	
D°. 1762 à 4 p ⅌ . . .	98 ⅝ à ¾
Bill. de la C. des I. prime.	62, 60 à 61 ß
De l'Ech. 1763 prime .	2 à 3 ß
De la Marine payable en Novembre, eſcompte.	
Annuités à long termes .	26 ½
Souſcriptions 1763 . .	
De la Marine. à 4 p ⅌ .	97 ⅞ à 98
4 p ⅌ 1763 . . .	98 à ⅛

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Février 1765.	*Du Lundi 25.*	*Mardi 26.*	*Mercredi 27.*	*Jeudi 28.*
Actions des Indes.	an. / 1re. ap. 1195 / 2e. ap.	1195	1195	1195
Emprunts de la Comp.	462		462	
Promesses de la Comp.	10			10 1/4
Actions des Fermes.	997 1/2	1000	997 1/2	995
3e Loterie Royale.				
Lots de la 3e Loterie.		9e. t. 11	5e. 6e. 9e. t. 11	8e. t. 11
Duplicata de la 3e.	95		95	
Amortissement.			9 3m.	8 1/2
2 6 p H du Dixiéme.	3m. 9.			8 1/2
Annuités.	437	436	435	435
Coupons d'annuités.	85	85	85	85
Emprunt de 50 millions	10 11. 5m.	10	10	10
Colonies, 1759.	16			
Récépissé des Monnoies			au pair	
Époques.	12e. 17.	12e. 16	4e. 5. 12e. 16	
Canada.	31	31	31	31 1/2
CONTRATS.				
Sur la Ville.				
A 4 p 0/0.				
3 p 0/0 sur les Cuirs.	48			
2 p 0/0 sur les Postes.				
Bretagne.				
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Gnté de Paris.				
Tailles. de Province.				
Com. des Indes à 4 p 0/0.				
CHANGES.				
Amsterdam.	56 1/8	56 1/4	56 1/4	56 1/4
Londres.	30 13/16	30 13/16	30 13/16 à 7/8	30 7/8
Hambourg.	179 1/4 à 1/2	179 1/2	179 1/2 au 1/4	179 1/4
Madrid.	15 5	15 5	15 5	15 5
Cadix.	15 4	15 4 à 4 ß 6 d.	15 4	15 4
Livourne.	96 1/4	96 1/4 à 1/2	96 1/4	96 1/4
Lyon, Reis.	au pair.	au pair.	1/8 Bce.	1/8 Bce.

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi : on y insere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement est de 24 ll par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au Sieur* Dufresne *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les personnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raison de 5 sols la feuille, contenant huit pages.

A PARIS, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE DU *COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Samedi 8 Juin.

AGRICULTURE.

De LYON *le* 20 *Mai* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

LE ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à Lyon, 15 ℔ 6 ß 3 ₰; à St. Etienne, 19 ℔ 9 ₰; à Montbriſon, 15 ℔ 11 ß 4 ₰; à Rouanne, 15 ℔; à Ville-Franche, 16 ℔ 10 ß 8 ₰.

De METZ *le* 21 *Mai* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à Metz, 11 ℔ 16 ß 3 ₰; à Toul, 10 ℔ 14 ß 5 ₰; à Verdun, 10 ℔ 10 ß; à Sedan, 14 ℔ 14 ß; à Montmédy, 11 ℔ 13 ß 4 ₰; à Longwy, 11 ℔ 17 ß 9 ₰; à Thionville, 13 ℔ 1 ß 9 ₰; à Sarre-Louis, 13 ℔; à Vic, 9 ℔ 19 ß; à Sarrebourg, 12 ℔; à Phalsbourg, 12 ℔ 5 ß 4 ₰;

De LILLE *le* 24 *Mai* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à Lille, 16 ℔ 13 ß 8 ₰; à Douay, 14 ℔ 16 ß 7 ₰; à Dunkerque, 19 ℔; à Bergues, 18 ℔ 1 ß 3 ₰; à Gravelines, 16 ℔ 12 ß 3 ₰; à Caſſel, 18 ℔ 1 ß; à *Bailleul*, 18 ℔ 11 ß 11 ₰; à Arras, 14 ℔ 15 ß 5 ₰; à St. Omer, 16 ℔ 9 ß 7 ₰; à Aire, 13 ℔ 17 ß 6 ₰; à Bethune, 16 ℔ 15 ß; à Bapaume, 14 ℔ 4 ß 2 ₰; à Hedin, 15 ℔ 7 ß 2 ₰; à St. Pol, 10 ℔ 14 ß; à St. Venant, 18 ℔ 10 ß.

De CAEN *le* 26 *Mai* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à Caen, 14 ℔ 8 ß; à Bayeux, 12 ℔ 6 ß 2 ₰; à St. Lo, 15 ℔ 10 ß 2 ₰; à Carentan, 13 ℔ 5 ß 6 ₰; à Valognes, 13 ℔ 10 ß 8 ₰; à Coutances, 15 ℔ 3 ß 4 ₰; à Avranches, 11 ℔ 3 ß 4 ₰; à Vire, 12 ℔ 5 ß; à Mortain, 13 ℔ 4 ß.

De PARIS *le* 4 *Juin* 1765.

Il a été rendu il y a quelque temps un Arrêt du Conſeil d'État du Roi qui ordonne que les articles XV & XVII du tarif des droits de contrôle des actes des Notaires & ſous ſignatures privées, du 29 Septembre 1722, ſeront exécutés ſelon leur forme & teneur; en conſéquence que les droits de contrôle des baux faits à moitié fruits ou par tiers, ſeront perçus ſur le pied de l'évaluation que les parties ſont tenues de faire dans leſdits baux, ſans fraude, ſous les peines portées par ledit article XVII du tarif, de la valeur, année commune, de tout ce qui doit revenir au Bailleur en fruits ou autres eſpèces, à quelque titre que ce ſoit.

Des lettres de Châlons-ſur-Marne annoncent qu'un incendie ſubit vient de réduire en cendres le Village de Valmy, ſitué dans le Dioceſe de cette Ville. Ce

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Village n'étoit preſque compoſé que de Laboureurs. Cinquante une maiſons, avec tous les grains & beſtiaux & tous les inſtrumens du labourage, ont péri dans les flammes; & il ne reſte plus aux malheureux Habitans, à la veille de la récolte, d'autre aſyle que des ruines.

Le ſieur Galimard, Architecte pour les jardins, gendre de feu M. Soyer, Fleuriſte de la Reine, & poſſeſſeur du dépôt des hyacinthes d'Hollande, donne avis aux curieux & amateurs, qu'inceſſamment la plus belle collection d'œillets va paroître en fleur dans ſon jardin; il a en outre tout ce qu'il y a de plus beau, tant en renoncules, ſemi-doubles brunes & claires, oreilles-d'ours Liégeoiſes, Angloiſes & Françoiſes, tulipes, anemones & autres belles plantes. Il demeure rue du Chemin vert, Fauxbourg St. Antoine, proche le Pont aux choux.

COMMERCE.

DU CAP *le* 13 *Mars* 1765.

Prix des denrées de la Colonie.

Le ſucre blanc y étoit à 65 & 70 ℔; le brut, à 35 & 32; le coton, à 185 ℔ le cent; le café nouveau, à 15 & 16 ß; l'ancien jaune, même prix; l'indigo à 7 & 8 ℔ la livre.

DE CETTE *le* 20 *Mai* 1765.

Il eſt entré ici depuis le 14 juſqu'au 18 de ce mois, 130, 738 ℔ de laine; 3000 ℔ de coton en laine; 390 d°. filé; 116 cuirs; 117 peaux de chevreuil en poil; 1250 ℔ de vieux clous; 52, 930 ℔ de ſucre brut; 734 ℔ d°. en pain; 2355 ℔ de caſſonade; 12, 020 ℔ d'alun, 1525 ℔ de cordaille; 114 pots de vin & de liqueurs d'Eſpagne; 768 ℔ de bray ou goudron; 3030 ℔ de ſavon; 10, 999 ℔ de cendre de Sicile; 42, 240 ℔ de riz; 1000 ℔ de ſoufre en canon; 334 d°. de fleur d°. 1171 ℔ d'arquifou; 15, 540 ℔ de rognures de papier; 15 ℔ de fleurs artificielles; 350 ℔ de confitures ſeches; 281 ℔ de faux & de pelles de fer; 4720 ℔ de bouchons de liege; 1250 ℔ de liege en planches; 5600 ℔ de cercles à tonneaux; 101, 000 ℔ de citrons; 470 ℔ de vermicelle; 4000 ℔ de jus de citron; 15, 734 ℔ d'huile d'olive; 50 ℔ de liqueurs; 1626 ℔ de cire jaune; 1795 ℔ de bois de fuſtel; 420 ℔ d'étoupe. Toutes ces marchandiſes ſont venues de Marſeille, de Gênes, de Catalogne & de Nice.

Il en eſt ſorti dans le même eſpace de temps, 18 muids de vin; 7373 verges d'eau-de-vie; 723 ℔ de liqueurs; 4762 ℔ de verdet; 725 ℔ d'huile d'olive; 800 ℔ de liege; 2845 liv. de tartre; 6 groſſes de parchemin; 175 liv. de peaux de lapin; 18 douzaines de paires de cardes; 225 livres d'amidon; 9000 livres de froment & 2200 liv. d'haricots. Ces différents articles ſont deſtinés pour Monaco, la Catalogne, Amſterdam, Roterdam, Marſeille, Nice, Stockholm & Petersbourg.

DE CHATEAU-ROUX *le* 23 *Mai* 1765.

Le Berry eſt en poſſeſſion de fournir les meilleurs chanvres & les plus excellentes laines du Royaume. L'émulation commence à ſe répandre parmi ſes Habitans, & on a lieu de croire qu'elle ne fera qu'augmenter par la ſuite. L'ancienne Fabrique d'étoffes, qui a été ſi long temps dans un état de langueur & de médiocrité, ſe perfectionne depuis que le Miniſtere a fait conſtruire des moulins à foulon, & qu'il a donné des encouragemens pour ranimer l'induſtrie des Fabriquants. Le Gouvernement ayant auſſi protégé l'établiſſement d'une manufacture d'étoffes à Château-Roux même; l'ancienne Fabrique fit de nouveaux efforts, & ſes draps acquirent en peu de temps une réputation qui en procura le débit. Il s'y fait actuellement cinq ou ſix mille pieces d'étoffes par an.

La nouvelle Fabrique fut d'abord mal dirigée; mais ayant été conduite depuis par M. de la Cour, habile homme, elle réuſſiſſoit au-delà de toute eſpérance, lorſque la mort l'a enlevé; & ſi quelqu'un d'eſprit ne ſe charge pas de la ſuite de cette entrepriſe, il eſt à craindre qu'elle ne tombe.

Les eſpèces de draps qui ſe fabriquent dans l'ancienne & la nouvelle manufacture, ſont des ratines. Les laines de la Province y conviennent beaucoup, parce qu'elles friſent d'elles-mêmes. Elles fabriquent auſſi l'une & l'autre des draps pour les Troupes & pour les Domeſtiques. Cette fabrication occupe, & tout le peuple de cette Ville, & celui de pluſieurs

chefs-lieux circonvoisins où on a établi des filatures qui fourniſſent du travail aux enfants mêmes, & ce Pays jouit maintenant d'un bien-être qu'il ne connoiſſoit pas autrefois; mais les Entrepreneurs ont des vues plus élevées. Ils s'attachent à imiter les ratines d'Hollande.

Leur noble émulation s'eſt communiquée au Cultivateur, qui devenu certain de vendre ſes laines avec avantage, a conſidérablement augmenté ſes troupeaux, qu'il fait parquer actuellement, comme on fait en Eſpagne. C'eſt le vrai moyen d'en avoir de belles.

De Bayonne, *le 25 Mai 1765.*

Les navires l'*Aimable Marie*, Capitaine Maneſca, & la *Société*, Capitaine Jean Paſſema, ſont partis pour la Martinique.

Le navire Hollandois, la *Nouvelle Leuvarde*, Capitaine Alidert Sikker, eſt en charge pour Liſbonne, & partira dans le courant du mois de Juin.

Les lettres de Cadix marquent qu'il eſt péri trois Corſaires barbareſques ſur les côtes de Barbarie.

Il eſt ſorti de ce Port depuis le commencement de cette année, 38 mille conques de bled d'Inde pour les côtes d'Eſpagne & de Portugal, & on continue d'en charger pour les mêmes deſtinations.

Prix de quelques marchandiſes.

Les ſucres, premiere qualité, ſont à 62 ℔ 10 ß; d°. ſeconde qualité, à 58 ℔; d°. troiſiéme qualité, à 52 ℔ le cent; le cacao de Caraque eſt à 30 ß; d°. de Maragnan, à 16 ß 6 ₰; le poivre, à 29 ß 6 ₰: la canelle à 13 ℔ 15 ß: le café du Cap eſt à 11 & 14 ß; d°. de la Martinique à 16 & 17 ß la ℔.

Le vin de Grave ſe vend 40 à 42 ℔ la barrique: il n'a pas actuellement un grand débouché; parce que les vignes promettent beaucoup pour la vendange prochaine.

Cours du change le même jour.

Amſterdam $56\frac{5}{16}$; Londres, $31\frac{1}{16}$; Hambourg, $26\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{16}$; Paris à 60 jours $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$ perte, à courts jours au pair; Madrid, à 60 jours, 15. 5 à courts jours, 6 ß 6 ₰; Cadix à 60 jours, 15. 4; à courts jours, 6 ß; Bilbao, 15. 6. 6; St, Sebaſtien, 15. 8; Pampelune, 15. 7. Les piaſtres ſont à 48 ℔ 10 ß le marc.

De Valenciennes *le 25 Mai 1765.*

M. Pottier, Intendant du commerce, dans la tournée qu'il fit dans le Hainaut quelque temps avant ſa mort, engagea le ſieur Dupuis, blanchiſſeur de batiſtes & de linons à Valenciennes, à blanchir des fils, à faire des dentelles. Celui-ci en ayant blanchi une certaine quantité, on trouva ſes fils d'une blancheur auſſi belle que s'ils avoient été blanchis à Anvers, où l'on a coutume de les envoyer. C'eſt ce qui a déterminé cette année les Manufacturiers de Valenciennes à en donner au ſieur Dupuis des parties conſidérables. Cette confiance des manufacturiers dans ſon habileté, lui a fait prendre le parti de conſtruire deux grands baſſins pour y recevoir une eau très belle d'une fontaine, dont les canaux ont été faits par ordre du Magiſtrat de cette Ville, qui ne perd point de vue tout ce qui peut contribuer au bien du commerce.

De Caen *le 26 Mai 1765.*

Il eſt entré ici depuis quelque temps pluſieurs bâtimens de cabotage; & il en eſt ſorti quelques-uns avec différentes marchandiſes pour des Ports de France.

Le navire Hollandois la *Proſpérité*, Capitaine Courlis, a apporté entr'autres marchandiſes de Roterdam, 550 ℔ d'acier; 50 d'aloès; 11 d'ambre; 2 ancres de navire; 1215 ℔ d'azur; 795 ℔ de bois d'Inde; 10 de borax rafiné; 25 de camphre; 130 de ceruſe; 25 de cinabre; 680 de colle forte; 3300 ℔ de garance; 10 de graine de choux; 970 d'huile d'olive; 3955 d'huile de poiſſon; 3900 de plomb en ſaumon; 13, 125 de poivre; 200 de ſucre rafiné.

De Nantes *le 29 Mai 1765.*

Les navires la *Sevre*, la *Syrene* & le *Zephir*, arrivés de St. Domingue, apportent 186 barriques, 4 quarts, 2 formes de ſucre terré & tête; 547 barriques, 23 quarts d°. brut; 79 futailles, 75 barriques, 106 quarts, 2 ſacs, 1 ancre de café; 37 barriques, 40 quarts, 2 ancres d'indigo; 96 balles & 8 ballots de coton; 98 cuirs ſecs en poil; 280 côtés de cuir

tanné ; une barrique 2 quarts, un ancre de vieux cuivre ; 42 madriers de bois d'Acajou, & 4 quarts de cacao.

Le navire la *Ville de Brême*, apporte de la Martinique 57 barriques, 9 tierçons, 2 quarts de ſucre terré & tête ; 30 barriques 11 tierçons, 23 quarts, un ſac de café ; 25 barriques, 16 tierçons, 4 quarts, 34 ſacs de cacao & une barrique de vieux cuivre.

On vient d'apprendre l'arrivée à Pimbeuf du Navire la *Marianne*, venant des Cayes St. Louis ; il a amené 200 barriques, 26 quarts, 2 ancres de ſucre brut, 2 futailles, un tierçon, 5 quarts, 2 ancres d'indigo ; 3 balles de coton & un quart de ſucre terré.

Des nouvelles venues de Cayenne apprennent que le navire le *Boulongne*, après avoir fait la traite des Noirs à la côte de Guinée, y avoit conduit 290 Negres qui y ont été achetés pour le compte du Roi. Le Capitaine de ce Vaiſſeau mande à MM. d'Avelooſe & Meckenhauſer, ſes Armateurs, qu'il y avoit eu une révolte à bord de ſon Navire ; que pluſieurs Negres ont été tués, que 17 ont été bleſſés, qu'il reſtoit encore cinq de ceux-ci à vendre, & que deux autres s'étoient jettés à la mer.

De la Ferté-Bernard, *dans le Haut-Maine, le 29 Mai 1765.*

Cette Ville & ſes environs ont trois branches principales de commerce. La premiere eſt une manufacture de toiles en *groſſerie* de différentes eſpèces & couleurs, établie depuis quelques années par des Marchands Fabriquants. Le Pays en fournit les matieres premieres. Ces toiles ſe vendent pour les Troupes & pour les fournitures d'armée, pour les Iſles, pour Paris, Orléans, Rouen, Chartres, le Gâtinois, la Brie & autres lieux de l'intérieur du Royaume. Il s'en enleve au moins 20,000 pieces par an pour ces différentes deſtinations.

Des bœufs gras, des porcs en grande quantité, des vaches & des geniſſes forment la ſeconde branche du commerce de cette Ville. Les bœufs & les porcs ſont conduits à Paris & à Chartres ; les vaches & les geniſſes vont dans la Brie & la Beauce ; & enfin la troiſiéme branche conſiſte en beurre, en œufs, en volailles & en gibier. Ces denrées ſont portées à Paris, où l'on envoye par an plus de 50,000 livres de beurre. Tous ces différens articles de commerce ſont conduits au marché, qui ſe tient ici tous les Lundis de chaque ſemaine. Des Marchands viennent les y acheter des gens du Pays, & les font conduire à leur deſtination.

Si les chemins étoient praticables d'ici à Nogent-le-Rotrou, ce commerce deviendroit beaucoup plus conſidérable, & ſe feroit avec plus de facilité.

Il y a quatre foires par an dans cette Ville. Par une Ordonnance donnée par le Juge depuis un mois, elles ſe tiendront par la ſuite le premier Lundi des mois de Mai, de Juin, d'Août & de Décembre.

Du Havre *le 29 Mai 1765.*

Il eſt entré ici le 27 quatre bâtimens, venant, un de Cette, un de la Martinique, un de Newcaſtle & un de Marſeille.

Ces quatre navires ont importé 72 barriques 1 tierçon 2 quarts de ſucre terré ; 11 barriques 12 tierçons 18 quarts de café ; 3 ballots de coton ; 591 demi-caiſſes, 25 tierces caiſſes, 29 caiſſes de ſavon ; 135 pieces, 20 demi pieces, une caiſſe d'huile ; 36 balles de coton en laine ; 25 demi-caiſſes de ſoufre en canon ; 11 ſacs de noix de galle ; 12 balles de pierre-ponce ; 21 ſacs d'alun ; 12 caiſſes de ſuc de regliſſe ; huit caiſſes de pierres à faux ; quarante demi-caiſſes de citrons ; deux barriques de gomme de Barbarie ; 1 caiſſe de manne ; 1 barrique d'amandes ; 3 caiſſes d'eau de ſenteur ; 605 futailles, 46 caiſſes, 1 baril de vin ; une barrique, 1 baril de verdet ; une barrique, un baril de criſtal de tartre ; 3 balles de bouchons ; une caiſſe de ſirop ; 2 caiſſes d'eſprit de vin ; une caiſſe de proviſions ; une caiſſe de miel ; un grenier de liege ; 77 chaldrons de charbon de terre & 8 chaldrons de meules à Taillandier.

Le Negrier le *Prince Glaff*, Capitaine le Mire, vient d'entrer en rade ; il arrive des Cayes St. Louis.

Il eſt ſorti ces derniers jours quatre bâtimens. La *Ville de Leyden* va à Hambourg avec 75 barriques, un tierçon de ſucre terré ; 153 barriques, 38 tierçons, 90 quarts, 282 ſacs de café ; 9 barriques, 2 quarts d'indigo. Les autres ſont partis ſur leur leſt.

D'AMIENS *le 30 Mai 1765.*

Extrait d'une lettre écrite de cette Ville sur le parere inséré dans la Gazette du Commerce N°. 43.

» Je penſe que *Philippe* d'Amiens, ayant » donné copie à *Jean* de *Rheims*, de ſes » livres & du renvoi du billet & protêt, » il pourroit être ordonné à la requête » de *Philippe*, que *Jean* de Rheims don- » neroit au Greffier des Conſuls, après » ſerment pris de lui, communication » de ſes livres depuis le 16 Janvier 1764, » juſqu'à la fin dudit mois, pour y re- » connoître s'il auroit déchargé *Philippe* » du renvoi dudit billet, ou s'il l'auroit » remis à *Jacques* de Rheims, à l'ordre » duquel il a été fait, pour en avoir le » rembourſement; & qu'il pourroit de » même être pris communication du livre » & copie de lettres dudit *Jacques*, pour » voir s'il n'auroit point chargé quel- » qu'un de ſes commettans à Paris d'en » faire le recouvrement des héritiers de » la ſucceſſion de *Pierre* de Paris.

DE ROUEN *le premier Juin* 1765.

Il eſt entré dans ce Port du 15 au 30 Mai dernier les Navires ſuivants; ſçavoir, *Les deux Freres*, Capitaine Sierp Munkerns, d'Oſtende; celui de Ph. Maks, de Dunkerque; la *Nouvelle Société*, Capitaine Ary Vermeulen; celui du Capitaine Jacques Pamelin, de Charente; la *Dame Elizabeth & Sara*, Capitaine Jean Jacobs Ney, d'Amſterdam; la *Demoiſelle Anne*, Capitaine Davids Jacobs, d'Hambourg; le *Jeune Prince*, Capitaine Pieter Syoerds, du Treſmes; la *Notre-Dame des Anges*, Capitaine Ant°. Gelnturano, d'Oſtende; la *Fantaiſie*, Capitaine Th. Aram, de Londres; les *Deux Freres*, Capitaine Derck Roctofs Wiffer, d'Hambourg; la *Dame Cecille*, Capitaine Jooſt Janſen, de Workum; l'*Anne-Marie*, Capitaine Nils Sundmarck, de Stockolm; la *Forêt d'Orange*, Capitaine Martins Pyſter, de Dantzick; le *Saint-Pierre*, Capitaine Dominique Verhaage, de Dunkerque; la *Bonne Eſpérance*, Capitaine Pierre Denis, de Bordeaux; l'*Aimable Société de Rouen*, Capitaine Jean-Baptiſte Petit, de Bordeaux; ceux des Capitaines Etienne Hervieu, de la Rochelle; François Cleret, de Nantes; & de Hendrick Slaap, de Rotterdam, ce dernier eſt venu ſur ſon leſt; les autres ont apporté 168 barils de mine de plomb; 12 barils de litarge; 9 pains de fromage; 3 futailles de colle; 11 pieces d'huile de grains; 2 barriques 2 mannequins & 2 balots de jambons; 1 caiſſe de pâte de cacao; 1 baril & 2 tierçons d'aniſette; 183 balles & ballots de coton; 5 greniers de cardines; 6 barriques de tartre; 1 baril d'écaille franche; 509 balles de laine de divers pays; 46 futailles, 56 tierçons, 3 quarts & 2 caiſſes d'eau-de-vie; 24 barriques de dégras; 3 futailles de cendre gravelée; 62 balles de poivre; 123 barils de morue; 12 ſacs de graine de lin; 24 balles de paſtel; 11 futailles & 1 tierçon de canefice; 10 futailles d'huile de terebenthine; 26 pains de reſine & bray; 2 boucauts de ſucre en pain; 2 barils d'écaille; 1 caiſſe d'oranges; 2 paniers de lampes de criſtal; 12 balles de lin; 14 futailles d'huile de lin; 33 futailles de couperoſe; 11 boucauts de potaſſe; 2 balles & 1 ballot de pelleterie; 2 barils de cornes à lanternes; 1 barrique de terre à pipes; 30 bouteilles d'huile de vitriol; 10 futailles de garance; 9 barils de vermillon; 1 balle de canelle; 1 baril de macis; 1 baril de muſcade; 1 baril de girofle; 1 baril de fil de fer; 3 futailles de plumes à écrire; 77 futailles de cire; 1 futaille, 2 barils & 4 caiſſes de ſoie de porc; 10 barils de ſandaraque; 1 baril de colle de poiſſon; 4 paniers de dents d'elephant; 2 tonneaux de nacre de perle; 2 barils de carret; 3 balles de Duvet; 6 ſurons d'amandes; 12 barriques d'huile de poiſſon; 1 paquet de baleine; 2 barils de ſoufre; 25 caiſſons de chandelle; 71 barils d'azur; 10 boucauts de faux; 1 baril de chicotin; ſept barils de fer blanc; 2 dito de fer noir; 4, 284 bottes de fil de laiton; 1 caiſſe, 33 feuilles & 20 fonds de cuivre; 3 barils de piment; 1 grenier d'avoine; 10 barils d'arſenic; 20 ſaumons de plomb; 16 boucauts d'alun; 10 blocs d'étain; 1 boite de thé; un grenier de charbon de terre; 1 baril de ſafre; 2 barils & 1 paquet de viande fumée; 1 grenier de groiſil; 180 bottes d'acier; 4, 246 pieces de tôle; 20 barils de goudron; 1 baril de bray; 19 balles de plumes à lit; 208 cuirs ſecs en poil; 72 dents de morfil; 1 grenier d'ardoiſe; 2 greniers, 10 tonneaux & 2, 369 buches de bois de

teinture; 4 greniers de planches de ſapin; 16 futailles, 5 barriques, 84 barils, 39 caiſſes, 43 balles, 6 paquets de mercerie, clinçaillerie, droguerie & épicerie.

D'Abbeville, *le 2 Juin 1765.*

Le commerce de cette Ville roule ſur le produit de ſes manufactures. Celle de de Mrs. Vanrobais, continue de ſe ſoutenir dans l'état de perfection où elle eſt parvenue. Elle a actuellement un ſi grand débouché, qu'à peine trouve-t-on aſſez de fileuſes pour fournir à la quantité des métiers montés. La manufacture des moquettes établie par le ſieur Homaſſel, à l'imitation de celle de la Flandre Autrichienne, & perfectionnée par M. Hequet petit-fils du premier, eſt d'autant plus précieuſe, qu'elle n'emploie que des matieres du cru de la Province, & qu'elle occupe une infinité d'Ouvriers qui y trouvent un travail continuel.

La Fabrique des baracans, des turquoiſes, des ſerges de Rome & de Minorque, a été portée au dernier point de perfection par les ſoins des Négociants qui en font le commerce. Elle eſt augmentée depuis quinze ans de plus de 300 métiers. Malgré la bonne qualité de ces étoffes, les Négociants ne peuvent les exporter chez les Etrangers en concurrence avec nos voiſins, parce que ceux-ci ont eu l'habileté de faire inſérer dans leurs traités avec les Nations étrangeres, les clauſes les plus favorables à leur commerce. Ils payent des droits beaucoup moins forts que nous ſur les étoffes qu'ils portent en Portugal & en Italie.

La Fabrique des toiles communes dans les Villages aux environs d'Abbeville, ne ſauroit être trop encouragée. Elle occupe pendant l'Hiver un nombre conſidérable de journaliers qui, ayant ſemé une portion de terre en lin & en chanvre, ont de quoi travailler & faire travailler leur famille pendant la ſaiſon, où les travaux de la campagne ſont moins fréquents. On ne peut trop encourager la fabrication de ces ſortes de toiles dans les Villages, mais peut-être ſeroit-il mieux que toutes les autres Fabriques qui employent des matieres étrangeres, & dont le produit s'exporte en partie hors de chez nous, fuſſent renfermées dans les Villes où il ſeroit plus facile de veiller à leur perfection.

Les Fabriques de damas fil & coton établies dans cette Ville, & celles des toiles de coton, des mouſſelines & des garats, méritent la plus grande attention, parce-qu'elles occupent un grand nombre de perſonnes à la fabrication, & un plus grand nombre encore à la filature des matieres qu'elles employent.

Le commerce maritime qui ſe fait à Abbeville tombera avant qu'il ſoit peu de temps, ſi on ne vient pas à ſon ſecours. Il étoit autrefois très floriſſant; différentes circonſtances ont contribué à le faire déchoir. L'exportation des grains permiſe par une Loi de notre Monarque bienfaiſant contribuera à le relever, ſi on délivre cette nouvelle branche de commerce des embarras qui l'étoufferoient dès ſa naiſſance.

Les Négociants qui peuvent ſe livrer à ce genre de commerce, achetent dans les marchés des bleds qu'ils dépoſent dans leurs magaſins, en attendant le moment favorable pour les exporter. Lors de l'achat de ces bleds dans les marchés, ils ſont meſurés par des hommes qui ſe font payer; le Receveur de l'Engagiſte du Domaine perçoit un droit conſidérable; ſi un Négociant revend ces mêmes bleds à un autre Négociant, il eſt forcé de les faire tranſporter dans le marché & de payer une 2e fois les porteurs, les meſureurs & le Receveur de l'Engagiſte du Domaine, & ces mêmes bleds ſeroient-ils vendus dix fois, ils payeroient dix fois les mêmes droits & ſeroient ſujets aux mêmes frais. Il eſt difficile que le commerce du bled devienne floriſſant, tant qu'il ſera gêné par tant d'entraves, qui ne ſont cependant pas les ſeules qu'il éprouve.

Le Port de Saint-Valery, le ſeul que les Provinces de Picardie & de Champagne ayent pour le débouché de leurs denrées, ſe comble de jour en jour; & ſi on n'y remédie pas bientôt, il ſera impoſſible aux Navires d'y entrer & d'en ſortir. Il ſeroit facile d'en faire un autre ſur la Somme, où tous les Navires ſeroient en ſûreté. Il en réſulteroit un grand avantage pour les Négociants qui ne verroient plus leurs marchandiſes arrêtées en route dans le temps des baſſes marées.

FINANCES.

DE PARIS *le 4 Juin 1765.*

Par Edit du mois de Décembre 1764, il eſt ordonné qu'il ſera prélevé, à compter du premier Janvier 1765, un dixiéme ſur les rentes viageres ayant accroiſſement.

En conſéquence, & lors de la paſſation des quittances des tontines, *pour les ſix premiers mois* 1765, on doit avoir attention de n'y employer les arrérages que ſur le pied de la déduction du dixiéme, c'eſt-à-dire, que dans une claſſe où l'action eſt de 24 ℔, elle ne doit plus être conſidérée & portée dans la quittance que pour 21 ℔ 12 ß, celle de 30 ℔ pour 27 ℔, & ainſi des autres.

A l'égard des portions de 1765, appartenantes aux héritiers des rentiers décédés en ladite année, on obſervera la même réduction, non-ſeulement ſur les arrérages, mais encore ſur les accroiſſemens que l'on tirera ſur le pied de 1764, enſorte que l'accroiſſement qui, dans une diviſion, eſt de 10 ℔ 5 ß, ne ſera plus que de 9 ℔ 4 ß.

Il paroît depuis peu un Arrêt de la Cour des monnoies qui ordonne que l'Edit du mois de Février 1726, ſera exécuté ſelon ſa forme & teneur; en conſéquence, fait défenſes à tous Serruriers, Forgerons & autres Ouvriers travaillants en fer, de faire aucuns uſtenſiles, machines, balanciers, engins & outils ſervants aux monnoies, ou dont l'uſage ne leur eſt pas connu, qu'ils n'en aient préalablement obtenu la permiſſion en la Cour, à peine d'être déclarés complices des faux fabricateurs, & comme tels punis de mort.

Il a été rendu pluſieurs Arrêts du Conſeil d'Etat du Roi; il y en a un qui porte un réglement pour la perception des droits de petit-ſel & de ceux des préſentations & défaut des cauſes entre Marchands qui ſeront jugées dans les Juriſdictions ordinaires.

Un autre ordonne le rembourſement ſur le pied du denier 25 des contrats à 3 pour cent ſur les cuirs, créés par les Edits de Mai 1760 & Juillet 1761, dans les cas où il y aura lieu à indemnité.

Un troiſiéme ordonne le payement des décomptes expédiés par les Tréſoriers de l'extraordinaire des guerres, en exécution des Arrêts du Conſeil des 2 Avril & 23 Octobre 1763.

Un quatriéme ordonne que les demandes & conteſtations nées & à naître, concernant la perception des droits rétablis & prorogés par les Edits & Déclaration des mois de Décembre 1743, Juillet 1756 & Février 1760, ſeront portées devant les Juges qui en doivent connoître, nonobſtant tous Arrêts à ce contraires.

Offices vacants.

1°. L'Office de Préſident au Grenier à Sel de Saux-le-Duc, dans le Reſſort du Parlement de Dijon, taxé 600 ℔.

2°. Celui de Médecin Conſeiller du Roi en la Ville & Reſſort du Préſidial de Vienne en Dauphiné, taxé 1100 ℔.

3°. Celui de Châtelain en la Châtellenie royale de Beauvoir, taxé 1000 ℔.

4°. Celui de Lieutenant ancien, alternatif & triennal en la Maîtriſe des Ports établis au Bureau forain de la Ville d'Arles, taxé 1500 ℔.

5°. Celui de Receveur des amendes en la Maîtriſe des Eaux & Forêts du Longwy & Sarre-Louis, transféré à Thionville, taxé 400 ℔.

6°. Ceux de trois Commiſſaires de Police à Sedan, taxés 800 ℔ chacun.

7°. Celui de Lieutenant des Maréchaux de France au Bailliage de Toul, taxé 1100 ℔.

Le tirage de la loterie de l'Ecole royale Militaire s'eſt fait le 5 Juin en la maniere accoutumée. Les numéros ſortis de la roue de fortune ſont, 54, 15, 3, 51 & 85.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiment. Juin.
Garnier,	9e.	L.	11
Marſollier,	14e.	R.	11
Detournieres	15e.	M.	11
Bonnet fils,	20e.	Toutes lettres.	11
Berthe,	24e.	M.	10
Billard,	32e.	Toutes l. Viag. L perp.	10
Bonnet pere,	38e.	L.	10
Defays,	42e.	Toutes lettres.	11
Molliere,	51e.	L.	10
Maſſon,	59e.	J.	10
Filleul,	60e.	M.	11
Lallemand,	64e.	M.	12

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1765.	*Du Lundi 3.*	*Mardi 4.*	*Mercredi 5.*	*Jeudi 6.*
Actions des Indes.	an.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	1re. ap.	1190	1190	. . . . .
	2e. ap. . . 1390	1390	1390	. . . . .
Emprunts de la Comp.	444	444	444	. . . . .
Promeſſes à 5 p $\frac{0}{0}$	. . . . .	11 $\frac{1}{2}$ 3m . . .	. . . . .	. . . . .
Promeſſes à 4 p $\frac{0}{0}$	35	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Actions des Fermes.	997 $\frac{1}{2}$	995	995	. . . . .
Lots de la 3e Loterie.	11e. 17 . . .	17	5e. 16. 6e. 16 $\frac{1}{2}$.	. . . . .
	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2 ß p # du Dixiéme.	8	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Annuités.	. . . . .	. . . . .	445	. . . . .
Coupons d'annuités.	88 $\frac{1}{2}$	88 $\frac{1}{2}$	88 $\frac{1}{2}$	. . . . .
Emprunt de 50 millions	14 $\frac{3}{4}$ 15 $\frac{1}{4}$ 34m .	14 $\frac{3}{4}$	14 $\frac{3}{4}$ 15 $\frac{1}{4}$ 34m .	. . . . .
Colonies, 1759.	. . . . .	16 $\frac{1}{2}$	16	. . . . .
Canada.	34. 35. 10m. .	34. 5m 33 $\frac{1}{2}$.	. . . . .	. . . . .
Époques.	6e. 11 $\frac{1}{2}$. . . .	5e. 11. 12e. 16 .	5e. 11 $\frac{1}{2}$ 12e. 16 .	. . . . .
CONTRATS.				FESTE.
Sur la Ville.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p $\frac{0}{0}$.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3 p $\frac{0}{0}$ ſur les Cuirs.	. . . . .	50	. . . . .	. . . . .
2 p $\frac{0}{0}$ ſur les Poſtes.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bretagne.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Languedoc.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bourgogne.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Sur le Clergé.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Tailles. Glité de Paris.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Tailles. de Province.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
CHANGES.				
Amſterdam.	56 $\frac{1}{4}$	56 $\frac{3}{8}$ . . .	56 $\frac{3}{8}$ . . .	. . . . .
Londres.	31 $\frac{1}{16}$ . . .	31 $\frac{1}{4}$ . . .	31 $\frac{1}{4}$ . . .	. . . . .
Hambourg.	178 $\frac{3}{4}$	178 $\frac{3}{4}$ . . .	178 $\frac{3}{4}$ . . .	. . . . .
Madrid.	15 5 . .	15 5 . .	15 5 . . .	. . . . .
Cadix.	15 2 . .	15 2 . .	15 2 . . .	. . . . .
Livourne.	96 $\frac{3}{4}$	96 $\frac{3}{4}$ . . .	96 $\frac{3}{4}$ . . .	. . . . .
Lyon, *Pâques*.	$\frac{1}{8}$ Ben. . .	$\frac{1}{8}$ Ben. . .	$\frac{1}{8}$ Ben. . .	. . . . .

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi : on y inſere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement eſt de 24 # par année qui ſe payent d'avance. Il faut s'adreſſer pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les perſonnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raiſon de 5 ſols la feuille, contenant huit pages.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.